

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE de l'ASCEEA 49 du 22 mars 2011

Du comité directeur, assistaient à la réunion, présidée par Claudie LE SOURD, Présidente de l'ASCEEA 49 :

Mmes BOISTAULT Annie
BUFFET Clotilde
CLATOT Roselyne
LEMIERRE Marie-isabelle
LE SOURD Claudie
PEIGNE Sylvie
REDON Anita
SERVAN Janine

MM. DECOTS Didier
LAFORET Guy
LEBOUC Patrice
PRIOU Rémi
RIGAULT Georges
ROY André

Excusés :

MM. SUPIOT Roger
FORTUNE Joël

Claudie LE SOURD annonce l'ouverture de l'assemblée générale à 14h15, elle remercie les participants.

Elle précise que les présents sont moins nombreux car les agents transférés au Conseil Général sont dorénavant obligés de prendre une demi-journée de congé pour venir.

Elle présente les personnes installées à la table :

- M. GRENON Bruno pour l'administration,
- M. LEBOUC Patrice, comptable de l'association,
- Mme SERVAN Janine, vice-présidente Culture
- Mme REDON Anita, vice-présidente Entraide
- Mme LEMIERRE Marie-Isabelle pour le compte-rendu

Rapport d'activités 2010

– Sports :

La section speed- badminton est en place pour la première année et tout se passe bien. Des sections comme le football vivent grâce aux extérieurs.

La création d'une sous-section « Tennis de table loisir » rattachée à la section tennis de table a été validée par les membres du comité directeur et est présentée aux adhérents. Sa mise en place éventuelle se fera à l'aide de matériel spécifique et sur le temps du déjeuner. Mme LEMIERRE en sera la référente.

M. HIPPOLYTE demande si la participation au trail de Rouen peut être e dans le rapport d'activités, d'autant plus que Joël CLATOT a gagné la course des vétérans. Il demande si la course 2012 ne pourrait être rattachée à la course d'Angers. Cette demande est à étudier.

M. ANGOT demande si la section plongée continue à participer au challenge national de plongée. M. MURZEAU répond positivement et précise que la section participe aux animations régionales, nationales voire internationales.

– **Culture-Entraide** :

Une présentation du bilan est faite (séjours organisés, Noël, groupement d'achat, unité d'accueil selon ce qui est écrit dans la brochure).

Il est précisé que pour que certaines activités soient maintenues, il est maintenant nécessaire de faire appel aux départements voisins.

Pour le concours de belote 2011, il ne faut pas hésiter à s'inscrire (8 avril 2011).

M. ANGOT s'interroge sur la catégorisation des adhérents : Les agents MEDDTL partis à la DDCS et au CG sont-ils considérés comme adhérents internes ou externes?

Mme LE SOURD répond que les agents MEDDTL sont toujours considérés comme internes quelque soit leur affectation. Un agent du Conseil Général, par contre, qui n'a jamais été du ministère est considéré comme externe tout comme les agents DGFIP(finance) installés dans le bâtiment M.

Mme SAEZ demande si les séjours gratuits en unité d'accueil sont toujours honorés.

Mme LE SOURD répond positivement en précisant que les agents non imposables peuvent en faire la demande sur toutes les vacances dans la limite de deux années de suite. Elle précise que toutes les demandes sont satisfaites. Les retraités peuvent en bénéficier également en dehors des séjours d'été.

M. MURZEAU demande si le nombre d'adhérents retraités est connu. Mme LE SOURD répond négativement.

Le rapport d'activités est mis au vote et il est approuvé à l'unanimité.

Résultat 2010

M. LEBouc précise qu'il a pris le poste de Comptable de l'Association en 2010 mais sans l'historique qui est resté inaccessible dans le logiciel de la FNASCE. Il gère les choses différemment, sans critique vis à vis de son prédécesseur. Il préfère travailler en temps réel ce qui est rendu possible par sa présence sur le site de la DDT. Il a simplifié la manière de gérer les sections et souhaite réduire le nombre de comptes en banque ouverts par les sections avec parfois seulement 20 à 30 opérations par an.

La présentation des comptes est différente et répond à une demande de la direction. Il détaille les comptes.

Mme LEREIDE souhaiterait connaître le bénéfice généré par la salle et celui du mobile-home, or la présentation ne permet pas de faire la différence. M. LEBOUC prend note.

Mme LE SOURD précise que la subvention DDT a été utilisée pour remplir les distributeurs, l'aménagement paysager de la salle des Ponts de Cé, l'achat de cendrier, la réparation de la porte de la salle, les transports sur Paris, les frais de déplacements au congrès et aux journées DASCE.

M. GRENON précise qu'une baisse de fait de la subvention est intervenue, une demande de versement a été refusée alors que la subvention n'était pas épuisée et la demande n'a pu être représentée du fait de la clôture de l'exercice comptable. Seuls 7 800 € ont donc été honorés au lieu de 8 500 € prévus. Cela est dû à la priorisation des paiements. Une aide agent par exemple passe avant la subvention à l'association quand les finances sont contraintes.

Mme LE SOURD précise que la période pour présenter les factures se réduit et que l'association profite de la fenêtre d'ouverture pour faire passer le maximum de factures.

M. LEBOUC ajoute qu'au bilan 31/12/2010, un patrimoine de 55 000 € reste en caisse.

Rapport du commissaire au compte :

Mme Ghislaine LEMARQUAND déclare qu'elle a étudié 327 pièces du compte général et 50 pièces des sections. Elle déclare qu'à part le manque de temps dont elle a disposé pour étudier les pièces, elle n'a constaté aucune irrégularité, elle approuve donc les comptes sans réserves.

Le bilan financier est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Résultat des élections

Mme LE SOURD annonce le résultat des élections :

Votants : 103

Exprimés : 103

Didier DECODTS : 103 voix

Annie BOISTAULT : 102 voix

Anita REDON : 99 voix

André ROY : 91 voix.

Orientations générales 2011

- **Sports :**
 - Création d'une section tennis de table – loisir avec table différente

- Culture :
- Voyage et sorties :

Mme SERVAN annonce que le voyage 2011 se déroulera du 21 au 24 avril en car en Hollande. Les 14 inscrits de la ASCEEA 49 sont complétés par des agents de CE extérieurs.

Mme GALLARD regrette que ce soit prévu pendant les vacances et trouve cela cher pour 4 jours (580 €).

Mme LE SOURD précise que c'est un pays où la vie est chère et que les tarifs ont été négociés au mieux.

Mme SERVAN annonce que trois sorties sont prévues en 2011 :

- Visite du courrier de l'ouest : 2€
- Juin : Euro-Disney (33 € par adulte, 28 € par enfant)
- Enregistrement d'une émission télévisuelle à Paris.

M. DECODTS ajoute que pour le voyage 2012 (novembre), la République Dominicaine est déjà prévue. Compte-tenu du montant par personne (1250 €), les agents auront le temps d'étaler le paiement en plusieurs mensualités ou de réserver des chèques vacances. Il précise que les excursions viendront en plus et qu'elles seront moins chères si elles sont réservées avant le départ et si plus de 15 personnes y participent.

Il annonce que la société Look Voyages s'est engagée à venir présenter le voyage.

M. ANGOT demande si la part transport peut évoluer compte-tenu du prix de l'essence.

M. DECODTS indique que la part déplacement n'est pas connue.

- Unité d'accueil :

Mme REDON indique ensuite que l'unité d'accueil est quasi complète sauf sur les 3 premières semaines de septembre. Une extension de la période d'ouverture sera possible en 2012 d'avril à octobre. En 2011, des travaux vont être entrepris pour rallonger la terrasse et installer un frigo et une grillade à l'extérieur. Les tarifs restent inchangés :

- Hors saison : 180 €
- Juillet-Aout : 270 €

Les réservations sont étudiées au 15 janvier pour l'été suivant.

M. ANGOT demande si les refusés d'une année sont prioritaires sur l'année suivante.

Mme REDON précise que les 49 sont toujours prioritaires, les autres critères sont pris au hasard (en 2010 les gens du Nord, en 2009 les femmes seules avec enfants...). Elle déclare toujours donner une explication aux refus.

Mme SAEZ pense qu'il est dommage que des règles nationales ne soient pas définies concernant les critères de refus car certains départements ne jouent pas « le jeu » et des sites sont impossibles d'accès.

Mme LE SOURD précise qu'il n'y a pas d'intervention possible à son niveau.

– Arbre de Noël :

Mme BOISTAULT annonce que l'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre 2011 à la salle Lino VENTURA ; elle rappelle la nécessité de s'inscrire. L'expérience des chèques cadeaux sera renouvelée à priori.

Mme LE SOURD précise que c'est un plaisir d'accueillir les enfants du personnel ex-DDAF mais qu'il n'y a pas de subvention pour eux et que le budget se restreignant, il devient difficile d'organiser un arbre de Noël digne de ce nom.

Jusqu'ici, la direction rajoutait 1000 € pour les frais de location de salle, mais cette année elle ne pourra pas faire cet effort, or les frais se montent à 1300 € de location de salle plus le spectacle qui reste à trouver. Le nombre d'enfants des agents « ex-équipement » qui ouvrent droit à cette aide est en baisse alors que le nombre d'enfants « ex-daf » est en hausse.

L'ASMA ne coopère pas. L'organisation devra donc assurée cette année dans l'enveloppe budgétaire de 5600 €. Si cela devient impossible, l'association n'organisera plus l'arbre de Noël et redonnera cette mission au CLAS. L'ASCEE peut se charger de l'organisation de l'arbre de Noël mais n'a pas vocation à financer sur ses deniers cet arbre de Noël.

Mme LEREIDE demande à ce que Self jouets (chèque cadeau) ouvre son catalogue Comité d'Entreprise aux agents. Il est pris note.

M. MURZEAU indique qu'il va en parler au CLAS et au Comité Technique Paritaire. Il veut que le recensement des enfants prenne en compte l'ensemble des enfants des agents de la DDT (avec les agents Conseil Général non intégrés à la collectivité territoriale) et non pas que ceux de l'ex-DDE. Cette demande doit être remontée au CTP Ministériel. Il en parlera en réunion à la DREAL également le 29/03/2011. Il craint que la SRIAS et le Préfet ne reprennent la main si cela se passe mal et que l'arbre de Noël ne devienne un grand show avec des milliers d'enfants et donc beaucoup moins fédérateur et convivial.

Mme LE SOURD déplore la situation actuelle.

– Soirée dansante :

Mme REDON précise que 188 personnes dont 12 enfants ont participé en 2010 à la soirée et que cette année, le 17 décembre, la fête aura lieu dans la même salle avec le même orchestre et que tout le monde est invité avec ses voisins, amis et famille.

– Bricolage :

La section va investir dans une remorque de 500kg avec immatriculation ce qui permettra de régler le problème des plaques et devrait intéresser plus de monde pour les travaux ou déplacements plus importants.

Il ajoute que toutes les suggestions sont bienvenues. Qui ajoute ? Est-ce Claudie ?

Les orientations 2011 sont mises au vote et elles sont approuvées à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2011

Mme LE SOURD indique que l'aide de l'Etat est en baisse comme le budget de la DDT (-6,5 %) soit 7500 €. La direction indique que nous avons une réserve d'argent qui fait que l'on peut avoir moins « d'état d'âme » à minorer la subvention.

M. LEBouc précise que si un gros investissement doit être fait, une assemblée générale extraordinaire sera organisée.

Mme LE SOURD en profite pour évoquer le problème de la salle des Ponts de Cé. Elle remercie l'ensemble du personnel de la DDT pour sa participation à la pétition. Cette mobilisation a interpellé le CETE de l'Ouest et la DDT 49. Lors de la rencontre avec le Directeur, l'association a également indiqué qu'un mouvement du personnel pouvait avoir lieu le jour des vœux si rien n'était fait, le Directeur s'est alors engagé à appeler son homologue du CETE.

M. Alain THOMAS déclare que le CETE savait qu'il y aurait une réaction de notre part et n'a pas été surpris.

Mme LE SOURD fait lecture du courriel adressé par Mme Anne GREGOIRE du CETE.:

Mme SAEZ pense que la vente du site n'est pas indispensable puisque les travaux vont débuter sur le site du laboratoire.

Mme LE SOURD déclare avoir été abasourdie lors de la 1ère réunion (mi décembre 2010) par la proposition faite par le CETE de ne laisser qu'une bande de 5 mètres de terrain autour de la salle et un simple accès rue. Elle pensait que la demande porterait uniquement sur le dernier terrain de tennis. Seule ouverture la moins préjudiciable pour notre association. Elle nous informe qu'elle n'a pas de nouvelle depuis la diffusion à notre direction, au directeur du CETE, au directeur du Laboratoire du résultat de la pétition.

M. Alain THOMAS pense que ce n'est que partie remise, la question va revenir. Il déclare que la complexité du dossier tient au fait que le CETE « subventionne » par le terrain une association qui n'est pas celle de sa structure, que la Direction du CETE trouve la direction et le secrétariat général de la DDT peu impliqués.

M. ANGOT indique, qu'à sa connaissance, le terrain de l'avenue du Général Foy va être vendu à un prix supérieur à ce qui était prévu et que cette somme va permettre d'assurer les travaux d'installation du CECP. Il reposera la question en CTP.

Le budget prévisionnel est ensuite présenté.

M. LEBouc indique que des investissements plus importants vont être réalisés mais cela restera raisonnable. Pour 2011, « les entrées d'argent » vont revenir à la normale car il n'y aura pas de vente de bateau, ni de subvention exceptionnelle de la FNASCEE cette année. Une hausse du carburant est à prévoir, les déplacements seront donc plus chers.

Le détail des subventions, aux sections, est le suivant :

- Moto :
- Football :
- Pétanque : rien demandé,
- Tennis : 100 € pour un nouveau filet,
- Tennis de table : 800 € pour les pro, 300 € pour le loisir (nouvelle table),
- Speed- badminton : 400 €

- Bricolage : 1000 €
- Culture : Participation éventuelle au challenge lecture (achat de livres),
- Salle : Possibilité d'excédent de 500 € mais plaque vitro-céramique cassée (sans déclaration des casseurs) à remplacer dans quelque temps,
- Mobile-home : 2000 € de bénéfice malgré travaux,
- Distributeurs : restent en place au Parc sur 2011.

M. HIPPOLYTE pense que si un gros investissement était fait dans la salle, cela prouverait notre intérêt.

Mme LE SOURD répond que la réunion avec le CETE montre une direction en retrait ; que les échanges lors de ces réunions ne sont pas aisés pour elle du fait d'un manque de connaissance du rôle de chacun et du « qui décide quoi ».

Elle craint les périodes de silence qui ne veulent pas dire que la piste est abandonnée et que du jour au lendemain, une décision soit tranchée sans que l'on ne puisse faire quoi que ce soit.

M. ANGOT demande s'il est possible que l'association participe au paiement d'adhésion dans des clubs à Cholet et à Saumur pour les agents des UT qui ne peuvent venir à Angers.

Mme LE SOURD répond qu'elle n'a pas eu de demande en ce sens mais que de la gymnastique est suivie dans ces villes à tarif préférentiel. Elle reconnaît que les activités de l'association sont souvent sur le site des Ponts de Cé ou aux alentours d'Angers.

Le budget prévisionnel 2011 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Mme LE SOURD remercie les participants, clôture l'assemblée générale à 16h30. Elle invite ensuite les participants à prendre un verre de l'amitié.